



## ACTION SOCIALE

### 1/ La communication autour du CESU - garde d'enfants :

Le site internet [www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr) sera activé dès le 1er novembre à minuit. Il comportera toutes les informations relatives à l'obtention des titres Ticket Cesu - garde d'enfant et à leur utilisation.

Il permettra également le téléchargement du formulaire de demande (qui vous a été adressé directement par le bureau FP4 de la Fonction Publique, auquel nous avons transmis vos coordonnées).

Dès le 2 novembre, les agents pourront également faire appel au numéro indigo 0 820 169 768 (0,12 € TTC/minute), spécifiquement dédié à la prestation, donnant accès, suivant les horaires, à des téléopérateurs ou à un serveur vocal interactif.

### 2/ Le processus de commande :

Les agents devront adresser leurs demandes, rédigées sur le formulaire (dont un modèle est joint en copie) et accompagnées des pièces justificatives requises (notamment l'attestation de non-versement de la PGJE et, le cas échéant, l'attestation de fin de congé maternité / adoption, dont les modèles vous sont à nouveau communiqués), à EXPERIAN, le sous-traitant présenté par Accor Services pour la pré-instruction des demandes. Les coordonnées d'EXPERIAN figurent au dos du dépliant, également joint en copie. Les demandes de Ticket Cesu - garde d'enfant, rédigées sur tout autre support que le formulaire dédié, seront rejetées par EXPERIAN.

Les agents recevront un accusé de réception de leur demande et pourront suivre son traitement sur le site internet dont l'adresse est rappelée ci-dessus.

### 3/ La remise des titres :

Les demandes de Ticket Cesu - garde d'enfant validées au 9 novembre feront l'objet d'une première commande, pour une première remise aux agents en principe fin novembre. Les demandes validées après cette date seront pour leur part constitutives de la commande de décembre.

Rappel : les Ticket Cesu - garde d'enfant émis au mois de novembre seront millésimés 2006, ce qui obligera les agents à les échanger avant le 31 janvier 2007, s'ils ne les utilisent pas avant cette date. En revanche, les Ticket Cesu - garde d'enfant émis entre le 1er et le 31 décembre 2006 seront millésimés 2007 et utilisables jusqu'au 31 janvier 2008. Les agents qui ne souhaitent pas consommer l'intégralité des Tickets Cesu - garde d'enfant qui leur seront remis au titre de l'année 2006 sont donc invités à différer l'envoi de leur demande à la seconde quinzaine de novembre.

En tout état de cause, les droits des agents sont ouverts depuis le 1er septembre 2006 et l'aide présente un caractère forfaitaire, ce qui signifie que quiconque remplissant les conditions d'obtention se verra attribuer le montant de l'aide auquel il a droit durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2006, même s'il formule sa demande au mois de décembre.

Il vous est demandé de bien vouloir communiquer le plus largement possible ces informations auprès des publics concernés.

LE  
RE  
BRE  
B  
N  
E  
O  
N  
E  
N